



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 070-247000755-20260427-D2026_050-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Projet Voie Douce – Centre Aquatique - Modification demande de subventions	
DÉLIBÉRATION N° 2026-050	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal de Luxeuil-Les-Bains 70300 sur convocation adressée par le Président le vingt-et-un avril dernier.
En exercice : 37	Le Conseil Communautaire nomme Marie-Hélène Daval secrétaire de séance.
Titulaires présents : 33	
Suppléant : 1	
Pouvoirs : 3	
Absents : 3	
Nombre de votants : 37	

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine BAVARD			Hassan EL BOUCHEHATI			Éric PETITJEAN		
Jérôme BERNARD	POUV	Michel CALLOCH	Sophie EL OMRI			Sébastien RICHARDOT		
Joël BRICE			Cédric FAIVRE			Catherine SALFRANC		
Frédéric BURGHARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Alain SCHELLE		
Michel CALLOCH			Marie-Christine FRICHET			Yves SIMONIN		
Christian CHAMAGNE	SUPP	Isabelle AUGIER	Sylvie GAVOILLE			Nathalie SIRVEAUX		
Roland CHAMAGNE			Philippe GÉRARD			Justine TACLET		
Jean-Luc DAVAL			Bernard GIRE	POUV	Roland CHAMAGNE	Daniel TONNA		
Marie-Hélène DAVAL			Loïc LABORIE			Guillaume VILLEQUEZ		
Jacques DESHAYES			Christophe LEJEUNE			Anne-Lise VINCENT	POUV	Martine BAVARD
Véronique DEVOILLE			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Emilien MONNEY					
Dominique DUCHANOIS			Nicolas NURDIN					

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé :

Dans le cadre de la création du nouveau centre aquatique à Luxeuil-les-Bains, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil (CCPLx) projette l'aménagement cyclable et un cheminement doux, aux abords du pôle aquatique situé rue Guynemer.

La rue Guynemer comprend un aménagement en voie douce accessible uniquement aux véhicules des services d'urgence. Le revêtement sera en partie en enrobé et en mélange terre-pierre. Cet aménagement comprend également la signalisation, la gestion des eaux pluviales, les espaces verts et un réseau d'éclairage public.

Le montant des travaux est estimé à 151 827,64 € HT.

Pour rappel, une convention de fond de concours entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et la CCPLx a été prise s'agissant des travaux et études concernant les abords du centre aquatique. Les taux de répartition sont de 42.5% pour la Ville de Luxeuil-les-Bains et de 57.5% pour la CCPLx.

La présente délibération vient modifier les dispositions de la délibération du 15 décembre 2025 relatives aux aides apportées, en y distinguant le dispositif d'aide régionale (contrepartie LEADER) en plus de l'aide européenne LEADER.



Le plan de financement reste inchangé.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Février 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Juin 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : octobre 2026

Plan de financement :

Dépenses	
Nature de la prestation	Montant HT
Travaux voie douce	151 827,64 €

Recettes	
Partenaires	Montant HT
LEADER (56%)	85 023,47 €
Aide régionale (contrepartie LEADER) (14%)	21 255,86 €
Auto-financement	45 548,31 €

TOTAL : 151 827,64 €

TOTAL : 151 827,64 €

L'opération s'inscrit en section d'investissement.

Plan projet :



Par ailleurs, dans le cadre de la demande de subvention LEADER, le Pays des Vosges Saônoises sollicite la production d'une pièce complémentaire se rapportant au marché public n° 2025PAT-T-001 « Création d'infrastructures d'accès au nouveau centre aquatique du pays de Luxeuil ». Il s'agit de la déclaration d'absence de conflit d'intérêt ci-annexée.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 070-247000755-20260427-D2026_050-DE



Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

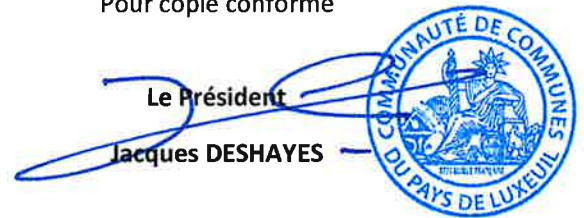
- Confirme le montage technique et le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Sollicite l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays des Vosges Saônoises et de signer les documents en lien avec la demande de subvention ;
- Sollicite l'aide de la région dans le cadre de la contrepartie régionale et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;
- Sollicite toute autre subvention nécessaire à la bonne réalisation de ce projet ;
- Décide de compenser par l'autofinancement un éventuel retrait ou diminution de la subvention de l'un des Co-financeurs du projet ;
- S'engage à informer la Région de toute modification de la partie voie douce et de son plan de financement.
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la déclaration d'absence de conflit d'intérêt ci-annexée.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 070-247000755-20260427-D2026_050-DE



ANNEXE

MARCHÉS PUBLICS

DÉCLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊT

Je soussigné, Monsieur Jacques DESHAYES, Président, représentant la Communauté de communes du Pays de Luxeuil en qualité de pouvoir adjudicateur, atteste sur l'honneur, s'être assuré de l'absence de conflits d'intérêt concernant le marché public suivant :

Marché public n° 2025PAT-T-001 « Création d'infrastructures d'accès au nouveau centre aquatique du pays de Luxeuil »

Fait à Luxeuil-les-Bains, le

Le Président

Jacques DESHAYES